SMIRTOM du SAINT-AMANDOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL du 20 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le 20 juin à neuf heures trente, le bureau syndical du SMIRTOM du Saint-Amandois s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET, président.

Date de la convocation : 12 juin 2014

Nombre de membres : Nombre de membres : 9
Présents : 6
Pouvoir : 0
Absents, excusés : 3

Présents

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : Messieurs Bernard JAMET, Jacques DEVOUCOUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS : Monsieur Olivier HURABIELLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU GRAND MEAULNES : Monsieur Dominique DUBREUIL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES : Monsieur Roland GILBERT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES : Monsieur Olivier COMBETTE

Absents, excusés

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER: Messieurs Christian FAUCHER

COMMUNAUTE DE COMMUNES BOISCHAUT MARCHE : Madame Chantal TRAVERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS : Monsieur Jean-Pierre RENAULT

BUREAU SYNDICAL

SMIRTOM DU SAINT-AMANDOIS

Séance du 20 JUIN 2014

Délibération n° 2014-DB0008

PERTES IRRECOUVRABLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des impôts,

Monsieur le président expose au bureau syndical que Madame le receveur syndical a transmis des états de produits irrécouvrables concernant les redevances pour les ordures ménagères sur les années 2010,2011,2012 et 2013 et demande l'allocation en non valeurs de ces titres,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau syndical, vu les motifs portés sur les états et les justifications produites, décide d'admettre en non-valeurs les sommes proposées par le comptable, pour les montants suivants :

Année 2010 : 1 215, 74 €

Année 2011 : 4 157,22 €

Année 2012 : 5 809,15 €

Année 2013 : 1 725,59 €

Total : 12 907,70 €

Ces sommes feront l'objet d'un mandatement sur l'exercice 2014, par imputation sur les crédits prévus à l'article 654.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le président,

Bernard JAMET